LICENCE APPEAL TRIBUNAL

ANNUAL REPORT

2005-2006

Office of
the Chair

Bureau du
président

Licence
Appeal
Tribunal

12th Floor
1 St. Clair Ave West
Toronto ON M4V 1K6

Telephone: (416) 314-4260
1 800 255-2214

Fax: (416) 314-4270
(416) 314-6307
1-800-720-5292

Tribunal
d'appel en
matière de permis

12e étage
1, ave St. Clair ouest
Toronto (Ontario) M4V 1K6

Téléphone : (416) 314-4260
1 800 255-2214

Télécopieur : (416) 314-4270
(416) 314-6307
1 800 720-5292

Ontario

June 30, 2006

The Honourable Gerry Phillips
Minister
Ministry of Government Services
4th Floor, Suite 4320
Whitney Block
99 Wellesley Street West
Toronto ON M7A 1W3

Dear Minister:

RE: Licence Appeal Tribunal Annual Report

I am pleased to present to you the Licence Appeal Tribunal's Annual Report for the fiscal year 2005-2006.

Yours truly,

Carl F. Dombek, B.A., LL.B.
Chair

2007-01770/

TABLE OF CONTENTS

	Page Number
Chair's Message	1
Mandate, Jurisdiction and Organization of the Licence Appeal Tribunal	4
Chair, Vice-Chairs and Members of the Licence Appeal Tribunal	6
Goals and Performance	8
Accomplishments	10
Statistical Summary	12
Financial Information	16

CHAIR'S MESSAGE

"Change is the law of life. And those who look only to the past or present are certain to miss the future." John F. Kennedy

The fiscal year 2005-06 held a number of big changes for the Licence Appeal Tribunal (LAT). I am proud to report that our big picture planning, as well as our astute attention to detail, allowed us to excel in an evolving environment. As I marked the first year of my second term as Chair, we took on an expanded mandate, saw an increase in our caseload, managed several complex cases and welcomed a revitalized government with new reporting relationships, all while achieving operational improvements.

However, one thing remained the same: LAT's commitment to public accountability, access and transparency while delivering high-quality services in a cost-effective manner. We play an important role in protecting the public and have earned a solid reputation in the adjudicative community for our best practices, short turnaround time and cost-efficiency.

This is why more and more ministries choose LAT as the appeal body pursuant to new legislation. Our reputation for fair, objective and effective practices led to an expansion of the tribunal's mandate in 2005-06. A number of new types of appeals include:

- Effective July 1, 2005, LAT hears appeals pursuant to the *Building Code Act, 1992* as they relate to the refusal to register a designer, the refusal to register a person engaged in the business of constructing on site, installing, repairing, servicing, cleaning or emptying sewage systems and the refusal to register a Registered Code Agency.

- On August 31, 2005, LAT became the appeal body for the licensing program of video stores/theatres pursuant to the *Film Classification Act, 2005*.

- When it is proclaimed, LAT will hear appeals under the licensing program established in the *Private Security and Investigative Services Act, 2005*, which received Royal Assent on December 15, 2005.

Though the Tribunal has not yet received appeals under these Acts, as we make plans to add them to our caseload, we are examining how we'll continue to operate within budget and modernize our processes to better serve the public and our stakeholders.

As we plan for the coming year, we are also looking back on a successful 2005-06 in which we achieved a number of improvements to our processes. We truly laid the groundwork for future success. For example, while experiencing an increase in caseload and lengthy hearings, we implemented practices aimed at maintaining cost-efficiency, such as batching two to three pre-hearings or hearings per day (when feasible) using the same panel chair, conducting pre-hearings or hearings by telephone to help reduce travel, accommodation and court reporting costs and conducting mandatory pre-hearings when issues could be narrowed down or settlements could be reached to help reduce the

number of hearing days. In addition, the timely cancellation of hearing arrangements for adjourned or settled matters has enabled LAT to save on cancellation fees.

After identifying what worked in 2005-06, we developed a results-based plan for 2006-07 that will allow us to recover a small portion of our hearing-related costs from ministries and delegated administrative authorities appearing before LAT so that we may reinvest the funding to improve our services. This pragmatic plan was prepared in the fall of 2005 and approved by Cabinet in early 2006.

With the approval of our plan, we are now in a position to implement a better case management system that will further streamline our processes and achieve greater cost-efficiency. The new system will also enhance the reliability of our data, as well as the consistency, timeliness and quality of information we collect in support of effective issues management. A new system will also ensure greater security in dealing with privacy matters.

The last fiscal year also marked a shift in government organization. The former Ministry of Consumer and Business Services joined the new Ministry of Government Services, changing many of our reporting relationships. Early on, LAT worked closely with the Minister's office to re-appoint existing vice-chairs and members and appoint new ones, as 46 out of 55 appointments expired March 31, 2006 or shortly after. I am pleased to report that this timely exercise prevented a backlog. However, given the expanded mandate and the complexity of matters that LAT now hears, we will need to appoint more vice-chairs and members in 2006-07. I will continue interviewing prospective candidates before making recommendations to the Minister.

While reviewing this report, you will note that the Tribunal's appeal process average turnaround time has increased from 3.5 months in 2004-05 to 4.4 months in 2005-06. This increase is primarily due to the number of days it took to hear three very involved matters in which the documentation submitted as evidence by the parties was voluminous and complex and several witnesses had to be examined. It is my view that the Tribunal is moving towards hearing matters that are more complex, thus requiring adjudicators who are highly qualified in administrative law and dealing with procedural matters. We will continue using mediation to encourage settlements or help parties narrow down the issues to reduce the number of hearing days.

Maintaining such an excellent turnaround time with an increase in caseload and a larger number of complex matters is quite an achievement. A great deal of credit, together with my sincere thanks, go to the vice-chairs and members of the Tribunal as well as to the administrative staff who worked hard to provide the highest level of service to our stakeholders.

A number of vice-chairs' and members' appointments expired in 2005-06. I wish to extend my sincere gratitude to those whose personal commitment and valuable contribution to making LAT such an efficient and transparent agency was appreciated. We'll certainly miss them.

I trust that the general and statistical information included in this report will help you understand how important a role LAT plays as an adjudicator. I am committed to continuing the work that I have begun at LAT and it is with great enthusiasm that I look forward to working on the modernization of the Tribunal's processes towards greater efficiency.

MANDATE, JURISDICTION AND ORGANIZATION OF THE LICENCE APPEAL TRIBUNAL

Role and Function

LAT is an independent, quasi-judicial administrative tribunal. Its mandate is to receive appeals, conduct hearings, resolve disputes and render decisions on compensation claims and licensing activities regulated by the Ministry of Children and Youth Services, the Ministry of Government Services, the Ministry of Municipal Affairs and Housing, the Ministry of Training, Colleges and Universities and the Ministry of Transportation.

The *Licence Appeal Tribunal Act, 1999* created a single tribunal beginning April 1, 2000 to assume the mandate of four predecessors: the Commercial Registration Appeal Tribunal, the Licence Suspension Appeal Board, the Private Vocational Schools Review Board and the Child and Family Services Review Board licensing jurisdiction. LAT is able to accept appeals of new forms of licensing decisions and/or existing licensing decisions that may be currently appealed to other adjudicative bodies.

As a quasi-judicial tribunal, LAT is subject to the rules of natural justice and the requirements of the *Statutory Powers and Procedures Act*. In an effort to protect the public, the specialists appointed to the tribunal work to conduct fair, efficient and impartial hearings during which they consider all evidence presented and make a decision with written reasons based on that evidence.

Appeals to the tribunal can be made pursuant to 20 different statutes:

- *Bailiffs Act* – BA
- *Building Code Act, 1992* – BCA (sections 2.17, 2.18 and 2.19)
- *Cemeteries Act (Revised)* – CA
- *Child and Family Services Act* – C&FSA
- *Collection Agencies Act* – CAA
- *Consumer Protection Act, 2002* – CPA
- *Consumer Reporting Act* – CRA
- *Day Nurseries Act* – DNA
- *Discriminatory Business Practices Act* – DBPA
- *Film Classification Act, 2005* - FCA
- *Funeral Directors and Establishments Act* – FDEA
- *Highway Traffic Act* – HTA
  - Section 32(12)(b)(i) – Medical (MED)
  - Section 47(1) – Medical and Commercial Vehicle Operation's Registration-Carrier (MCVOR)
  - Section 17(2),(3) – Commercial Vehicle Operation's Registration (CVOR)
  - Section 48.3(2) – Administrative Driver's Licence Suspension
  - Section 55.1(3) – Motor Vehicle Impoundment (MVIA)
  - Section 82.1 – Commercial Vehicle Impoundment and Suspension (CVIS)
  - Section 95(1) – Motor Vehicle Inspection Licence – Garage (GAR)

- *Intercountry Adoption Act, 1998* – IAA
- *Motor Vehicle Dealers Act* – MVDA
- *Ontario New Homes Warranties Plan Act* – ONHWPA
- *Paperback and Periodical Distributors Act – PPDA*
- *Post-Secondary Education Choice and Excellence Act, 2002* -PSECEA
- *Private Career Colleges Act* – PCCA
- *Real Estate and Business Brokers Act, 2002*– REBBA
- *Travel Industry Act, 2002* – TIA

LAT also had jurisdiction to hear appeals pursuant to the *Loan Brokers Act, 1994*, the *Truck Transportation Act* and the *Upholstered and Stuffed Articles Act*, but these Acts have now been repealed.

Organization

The Lieutenant Governor in Council appoints all Tribunal members. The chair is full-time, while the vice-chairs and members are part-time. These esteemed members come from all areas of Ontario and bring various backgrounds to their work. A Tribunal proceeding is heard by one person.

The chair is accountable to the Minister of Government Services, for the performance of the Tribunal in fulfilling its mandate and for carrying out the roles and responsibilities assigned to the chair by Management Board directives, the Acts, and a Memorandum of Understanding between the Minister and the Tribunal. The chair also provides direction to staff and guidance and leadership to the vice-chairs and members.

The Tribunal is supported by staff engaged under the *Public Service Act, 1999*. They include the chief administrative officer and registrar, who supports the chair in meeting his responsibilities and is responsible for managing the day-to-day operations of the Tribunal in accordance with Management Board directives and accepted business and financial practices. A deputy registrar, an administrative assistant and six hearings co-ordinators are also part of the team. The hearings co-ordinators answer inquiries from applicants and members of the public and provide support to the Tribunal appointees. They are responsible for the logistics in receiving appeals, scheduling hearings, preparing case-related materials, arranging hearing rooms, maintaining records and overseeing therelease of decisions.

How to Contact Us

Licence Appeal Tribunal
1 St. Clair Avenue West
12th floor
Toronto, Ontario
M4V 1K6
Telephone: (416) 314-4260 or 1-800-255-2214
Fax: (416) 314-4270 or 1-800-720-5292
Website: www.lat.gov.on.ca

CHAIR, VICE-CHAIRS AND MEMBERS OF THE LICENCE APPEAL TRIBUNAL (2005-06)

Chair

Carl F. Dombek, B.A., LL.B.

Vice-Chairs

Elizabeth Bennett-Martin
Andrew Diamond
Bruce F. Fitzpatrick
David Gregory Flude
E. Alan Garbe
Marjorie Hiley
Derek Israel
Kenneth S. Jepson
Daniel Laurin
John H. Macintosh
William McKay McIntosh
Raj Pannu, M.A. (Eng.), M.Ed., LL.B.
Maxwell L. Rotstein
M. Laurie Sanford
Irvin H. Sherman, Q.C.
Douglas R. Wallace
Terence A. Wardrop, Q.C.
Jane Weary

Members

Hakam T. Abu-Zahra, M.D.
Antoine Albert Aouad, M.D.
Donald Benninger
John T. Biehn, M.D.
Barbara Bjarneson
Dino P. Bottero
Victor H. Braney
Kerr W. Clark, M.D.
Patrick Graham Coffey, M.D., F.R.C.S.(C).D.
(Obs.) R.C.O.G.
John Corsi
Greg Crompton
Simon Dann
Malcolm Fealing
Kevin Flynn, M.D.
Wayne M. French
Gurdev S. Gill

Graeme Goebelle
William A. Gray, M.D.
Christopher D.J. Hacio
Donald J. Harterre, M.D.
David Hurst, M.D.
Maxim Jean-Louis
Jim Kennelly
Raymond Kolynchuk
Kenneth W. Koprowski
Terrence V. Lorette
Roy Melvin, M.D.
Nives Montano
Malcolm Montgomery
Keith Penner
Al Pilutti
André Pinard
Esrick Quintyn
Kenneth S. Raven
Philippe Robert
Harjinder Sahdra
William E. Settatree
Elizabeth L. Sproule
Normal William Struthers, M.D.
Philip Warren Sweetnam
Cecilia J. Tayor
David Ian Turnbull, M.D.
Bruce L. Wright

GOALS AND PERFORMANCE

The critical success goals of the Licence Appeal Tribunal are timeliness, optimum cost efficiency, quality and consistency. At the Tribunal, the key business activities that affect these goals are monitored, the results measured and improvements are made as identified.

There are four phases to the operations of the Tribunal – the processing of appeals, the scheduling of hearings, the holding of hearings and the rendering of decisions. Each phase has specific timelines, which vary according to the type of appeal.

The Tribunal tracks its performance monthly. Statistical charts and graphs are distributed to the minister and deputy minister of those ministries that administer the statutes relevant to the Tribunal's jurisdiction. They are also posted on the Tribunal's website for public information.

Intake of Appeals

Employees have from one to three weeks to:

- Review the appeal to ensure the applicant has grounds to appeal;
- Verify that the required fee and supporting documents have been filed with the Tribunal within the prescribed period;
- Send copies of the appeal to the related program area or ministry;
- Consult the program area on the number of hearing days and any witnesses required;
- Forward the completed appeal file to the hearings scheduler.

Scheduling of Hearings

The hearings scheduler has a maximum of five days to schedule matters. There are specific statutory or administrative timelines to guide the timing of hearings as follows:

• Administrative Driver's License Suspension	15-20 days
• Orders under the *Child and Family Services Act*	60 days
• Commercial Vehicle Operator's Registration	60-90 days
• Commercial Vehicle Inspection Suspension	30 days
• Order under the *Day Nurseries Act*	60 days
• Order under the *International Adoption Act*	60 days
• Medical suspension	30 days
• Motor Vehicle Impoundment Orders	18-20 days
• Motor Vehicle Inspection Licence (Garage)	30-60 days
• Proposals / Decisions under various statutes administered by the Ministry of Government Services, Delegated Administrative Authorities and Tarion Warranty Corporation	within 120 days

Holding of the Hearing

The length of each hearing depends on how much time the parties require to present evidence and make their arguments. Hearings usually range from half a day to 15 days.

However, the chair has established guidelines setting out specific time frames for the completion of hearings under a number of statutes, as authorized by section 16.2 of the *Statutory Powers Procedure Act*. These time frames have been set to ensure there are no delays in the process and also as a performance measure to ensure that the appeal process average turnaround time does not exceed six months.

Rendering of Decisions

The Tribunal's goal is to release its decisions to the parties to a proceeding within a maximum of 30 days after the hearing. The vice-chairs and members are required to submit their draft decisions for review within 23 days following the completion of a hearing. There are shorter deadlines for some of the Tribunal programs, including:

- Administrative Driver's Licence Suspension — 1 day
- Commercial Vehicle Impoundment and Suspension — 14-28 days
- Medical Suspension — 7 days
- Motor Vehicle Impoundments — 1-3 days
- Motor Vehicle Inspection Licence (Garage) — 14-28 days

Professional Development

A high priority is placed on professional development and training for Tribunal vice-chairs, members and staff. The Tribunal conducts its own orientation sessions for newly appointed vice-chairs and members on the hearing and administrative process and on writing decisions. New appointees sit as side panel members on a number of pre-hearings and hearings before they start conducting pre-hearings and hearings on their own. Working under the panel chair they learn how to conduct hearings and to write decisions for the Licence Appeal Tribunal. New vice-chairs are offered an opportunity to attend the Adjudicator Training Course sponsored by the Society of Ontario Adjudicators and Regulators (SOAR). The SOAR decision-writing workshop is also made available to those interested.

The Tribunal chair holds one continuing education meeting a year during which all LAT vice-chairs and members from across the province are invited to participate in workshops aimed at providing them with useful tips in mediation, as well as effective conduct of hearings and decision writing. The meeting is also an excellent platform for vice-chairs and members to share their knowledge and expertise, as well as challenges they had to deal with at hearings.

In addition, Tribunal employees each have an individual performance development and learning plan that enables them to further hone their knowledge and skills.

ACCOMPLISHMENTS
2005-06

Best Practices and Cost-Efficiency

Reduced Pre-Hearings and Hearing-Related Costs

To achieve cost efficiency and manage within budget, we continued the practice of scheduling two to three short pre-hearings/hearings per day with the same panel. This practice freed up 159 hearing days that were then used to hear more appeals. We also scheduled 151 pre-hearings/hearings by telephone, for matters that were straightforward, to help reduce travel, accommodation and court reporting costs.

Pre-hearings were also made mandatory when parties needed more than five days to present their arguments before the Tribunal. This has helped reduce the number of hearing days required. We also discontinued the practice of adjourning pre-hearings as this approach did not prove to be more conducive to settlements. In addition, to help reduce our costs related to last minute accommodation, travel and court reporting cancellation fees, we have asked our stakeholders to notify the Tribunal of any settlements at least five days in advance of the scheduled hearing dates.

LAT Pre-hearings Leading to Settlements

A total of 212 pre-hearings were scheduled in 2005-06. Thanks to early settlements, 28 did not proceed at all. Of the 184 pre-hearings that did proceed, 81 led to settlements/withdrawals before the scheduled hearings – a success rate of 44 per cent. This also freed up 112 hearing days that were used to hear other matters.

LAT Training Initiatives

In keeping with our commitment to encourage and provide professional development for all our members and vice-chairs, the Tribunal held an orientation session for new appointees on June 7, 2005 and another on August 31, 2005. In addition, three vice-chairs attended the June 2005 annual conference of Canadian Council of Adjudicative Tribunals in Ottawa. Two recently appointed vice-chairs and one member took the Effective Decisions Writing Workshop offered by the Society of Ontario Adjudicators and Regulators in the fall of 2005 and one new vice-chair was registered for the one-week adjudicator training to take place in May 2006.

The chair also held his annual continuing education meeting on November 16, 2005 in Toronto with an impressive turnout of 31 vice-chairs and members. The goal of this learning initiative was to engage participants in a series of interactive sessions on conducting hearings. A number of vice-chairs took part in role-playing some 10 scenarios based on difficult situations/questions arising at hearings. Another highlight of the event was a co-presentation on the conduct of effective pre-hearings by an expert in mediation from a private law firm and one of our most talented members in mediation.

The Assistant Deputy Minister of Policy and Consumer Protection Services Division, Ministry of Government Services, talked to the participants about the new *Film Classification Act, 2005* and provided some updates on government initiatives. Representatives from the Ministry of Municipal Affairs and Housing and the Travel Industry Council of Ontario explained the changes to the *Building Code Act, 1992* and the new *Travel Industry Act, 2002* and their impact on the Tribunal. According to the feedback we received, all attendees enjoyed the complete learning experience and acquired some useful tips.

In addition to the training provided to all employees as part of their individual learning plans, a communications workshop tailored to employees' needs was offered in March 2006. In the same month, the Information and Privacy Co-ordinator, Ministry of Government Services, visited the Tribunal to deliver a presentation on the requirements of the *Freedom of Information and Protection of Privacy Act*. These initiatives were interesting and will be useful to everyone in the performance of our daily tasks.

LAT and Other Tribunals

The Licence Appeal Tribunal is part of a larger community of adjudicative organizations. Our chair is currently the chair of the Council of Canadian Adjudicative Tribunals and a member of the Circle of Chairs established by the Society of Ontario Adjudicators and Regulators, an organization that brings together chairs, members and executive staff of administrative justice system agencies.

STATISTICAL SUMMARY

In 2005-06, the LAT caseload increased slightly from 635 appeals in 2004-05 to 650. The table and charts found in this section speak for themselves. There are a few important notes of interest, including:

- As identified last year, the trend toward an increase in the number of complex matters requiring several days of hearings continues.
- There was a decrease in the number of appeals related to the suspension of a driver's licence for medical reasons, a motor vehicle impoundment order and the administrative suspension of a driver's licence.
- The number of appeals related to the denial of claims pursuant to the *Ontario New Home Warranties Plan Act* jumped from 109 in 2004-05 to 173 in 2005-06 due to a record high number of home enrolments since 2002. As a result, it is expected that LAT will continue seeing an increase in the number of appeals made by home owners in the years to come.

	2003-04	**2004-05**	**2005-06**
Number of hearing requests received	740	635	650
Number of hearing days scheduled	916 days	886 days	1,041 days
Number of hearing days heard	373 days	380days	436 days
Number of decisions/orders released	610	599	543
Number of pre-hearings held	97	129	184
Average length of hearing	.79 days	.83 days	.89 days
Average length of time to release decisions	14 days	15.4 days	14.2 days

The percentage of appeals by statute is as follows:

	2003-04	**2004-05**	**2005-06**
Bailiffs Act	0%	0%	0%
Collection Agencies Act	1%	0%	0%
Child and Family Services Act	0%	2%	1%
*Day Nurseries Act**	0%	0%	0%
Funeral Directors and Establishment Act			
– *Claim**	0%	0%	0%
– *Registration*	0%	1%	0%
Highway Traffic Act	53%	44%	37%
Motor Vehicle Dealers Act			
- *Claim**	0%	0%	0%
- *Registration*	19%	20%	18%
Ontario New Home Warranties Plan Act			
- *Claim*	15%	17%	27%
- *Registration*	7%	6%	5%
*Private Career Colleges Act**	0%	0%	0%
Real Estate & Business Brokers Act	0%	3%	3%
Travel Industry Act			
- *Claim*	0%	1%	1%
- *Registration*	5%	4%	5%

* While appeals were filed with the Tribunal, their number is so low that the percentage does not exist.

- Due to the rounding of percentages, the total percentage for each year may not total 100 per cent.

Ontario

Licence Appeal Tribunal

Total # of Appeals Received - Fiscal Year 2005-2006 = 650
Breakdown by Statutes & Types of Appeals as at March 31, 2006

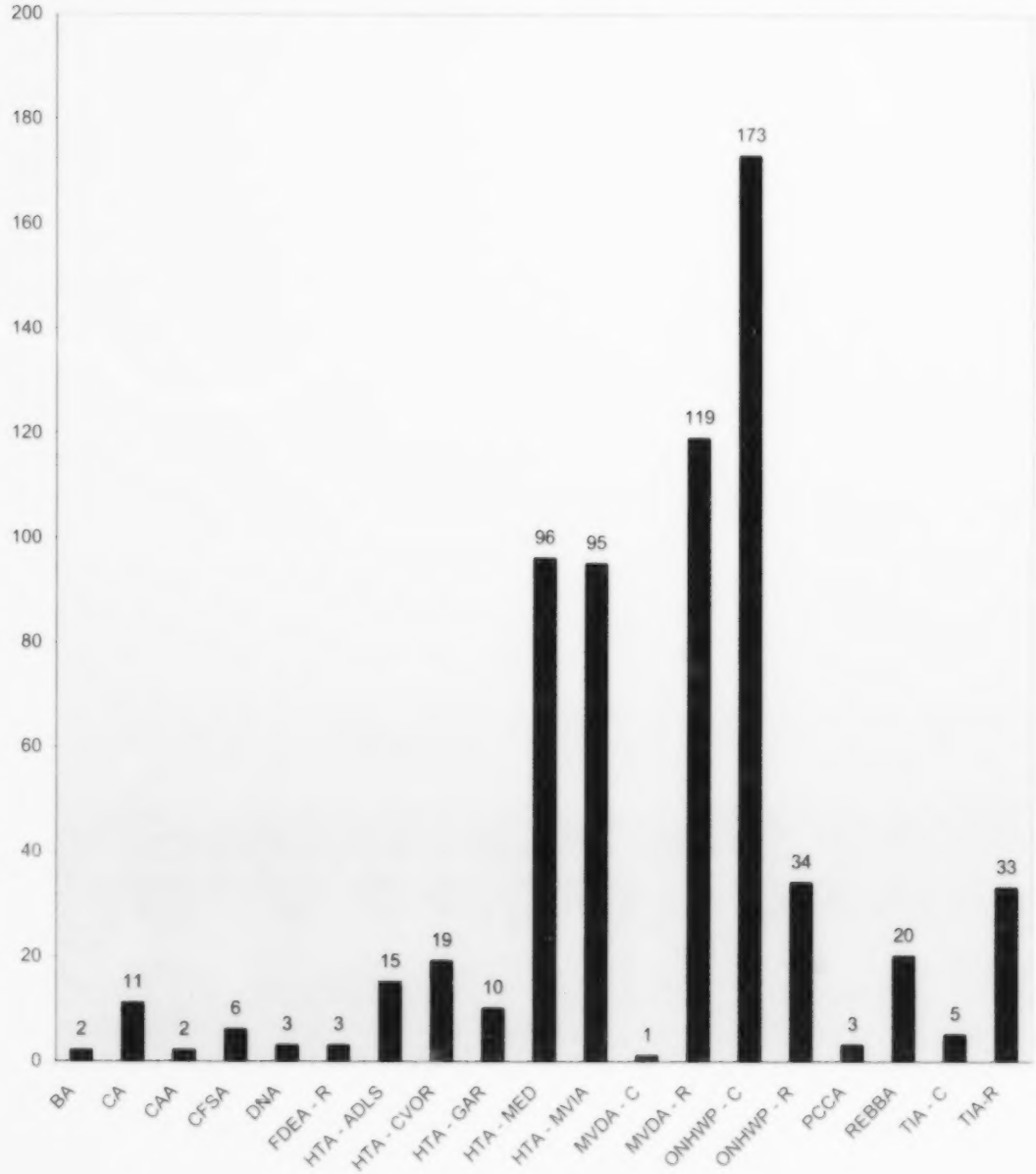

Ontario

Licence Appeal Tribunal

Turnaround time by Month
for Fiscal Year 2005-2006 as of March 31, 2006

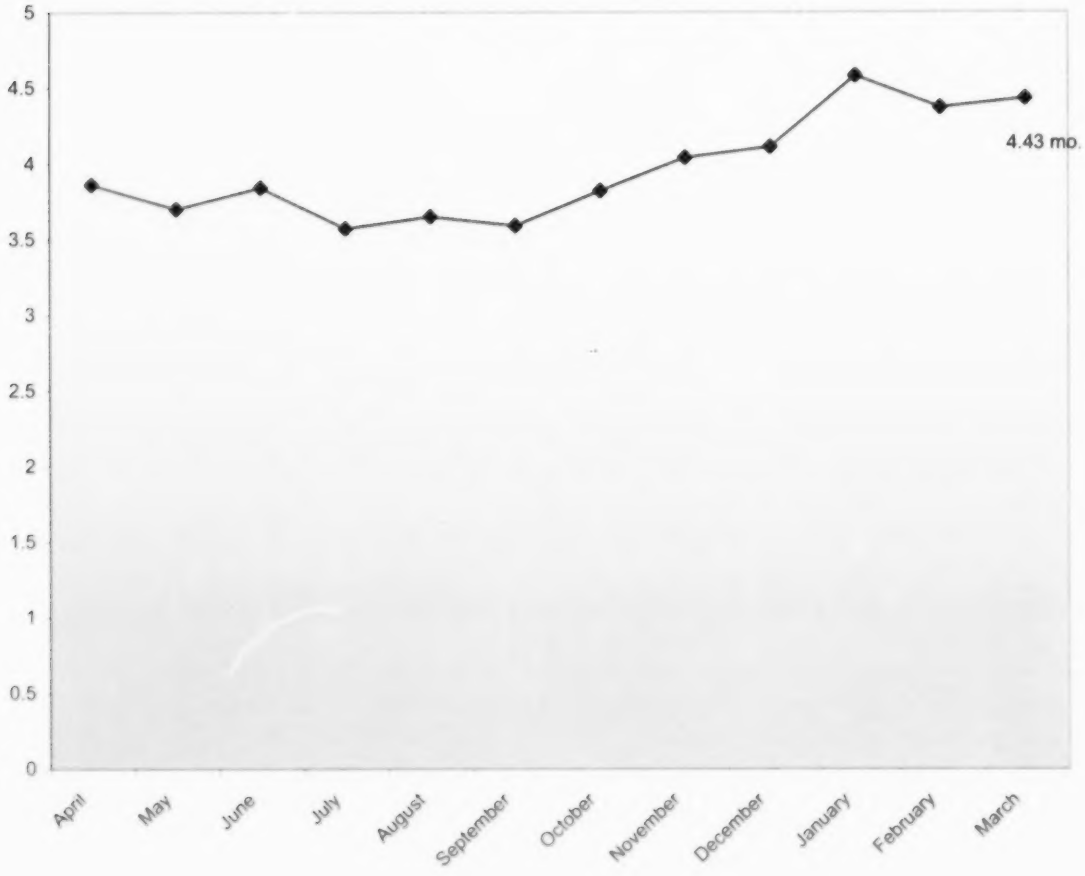

FINANCIAL INFORMATION
2004-2005

Standard Account	2004-2005 Printed Estimates	Actual Expenditures
Salaries and Wages	$ 635,400	$ 626,940
Benefits	97,700	87,699
Transport and Communications	94,200	67,012
Services	536,800	573,546
Supplies and Equipment	35,900	19,697
TOTAL	$1,400,000	$1,374,894
Revenue		$ 63,705

FINANCIAL INFORMATION
2005-2006

Standard Account	2005-2006 Printed Estimates	Actual Expenditures
Salaries and Wages	$ 635,400	$ 616,803
Benefits	97,700	84,030
Transport and Communications	94,200	74,858
Services	567,000	562,542
Supplies and Equipment	35,900	27,980
TOTAL	$1,430,200	$1,366,213
Less Recoveries	$49,000	49,000
	$1,381,200	$1,317,213
Revenue		$64,100

TRIBUNAL D'APPEL EN MATIÈRE DE PERMIS

RAPPORT ANNUEL

2005-2006

Office of the Chair

Bureau du président

Licence Appeal Tribunal
12th Floor
1 St. Clair Ave West
Toronto ON M4V 1K6
Telephone: (416) 314-4260
1 800 255-2214
Fax: (416) 314-4270
(416) 314-6307
1-800-720-5292

Tribunal d'appel en matière de permis
12e étage
1, av. St. Clair Ouest
Toronto (Ontario) M4V 1K6
Téléphone : (416) 314-4260
1 800 255-2214
Télécopieur : (416) 314-4270
(416) 314-6307
1 800 720-5292

Ontario

Le 30 juin 2006

L'honorable Gerry Phillips
Ministre
Ministère des Services gouvernementaux
Edifice Whitney
99, rue Wellesley Ouest
Bureau 4320, 4e étage
Toronto ON M7A 1W3

Monsieur le Ministre,

OBJET : Rapport annuel du Tribunal d'appel en matière de permis

C'est avec plaisir que je vous remets le rapport annuel du Tribunal d'appel en matière de permis pour l'exercice financier 2005-2006.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de ma haute considération.

Carl F. Dombek, B.A., LL.B.
Président

TABLE DES MATIÈRES

	Numéro de page
Message du président	1
Mandat, compétence et structure du Tribunal d'appel en matière de permis	4
Président, vice-présidents et membres du Tribunal d'appel en matière de permis	7
Buts et rendement	9
Réalisations	12
Résumé statistique	14
Information financière	18

MESSAGE DU PRÉSIDENT

« La loi de la vie est celle du changement. Ceux qui ne s'intéressent qu'au passé ou au présent vont certainement manquer l'avenir. » John F. Kennedy (traduction)

L'exercice financier 2005-2006 a été témoin d'un certain nombre de changements significatifs pour le Tribunal d'appel en matière de permis (le Tribunal). Je suis fier d'annoncer que grâce à notre planification efficace et à notre attention minutieuse au détail, nous avons su parfaitement nous adapter aux conditions changeantes. Ayant passé le cap de la première année de mon deuxième mandat de président, nous avons assumé un mandat plus étendu, subi une augmentation de notre charge de travail, géré plusieurs cas complexes et accueilli un gouvernement revitalisé reposant sur de nouveaux rapports hiérarchiques, tout en procédant à des améliorations opérationnelles.

Toutefois, une chose ne change pas : l'engagement du Tribunal envers l'obligation de rendre des comptes au public, l'accès et la transparence, et la prestation de services de haute qualité d'une façon rentable. Nos efforts continus pour protéger le public nous ont acquis une solide réputation au sein du milieu juridictionnel pour nos bonnes pratiques, notre durée de traitement raisonnable et un bon rapport coût-efficacité.

C'est pourquoi de plus en plus de ministères se tournent vers le Tribunal comme instance d'appel en vertu de nouvelles lois. Notre réputation d'organisme fondé sur des pratiques justes, objectives et efficaces a conduit à la décision d'élargir le mandat du Tribunal, en 2005-2006. Un certain nombre de nouveaux types d'appel ont été ajoutés à notre champ de compétence. Par exemple :

- À compter du 1er juillet 2005, le Tribunal entend des appels déposés en vertu de la *Loi de 1992 sur le code du bâtiment* concernant le refus d'inscrire un concepteur, le refus d'inscrire une personne exerçant des activités professionnelles incluant la construction sur place, l'installation, la réparation, l'entretien, le nettoyage ou le vidange des systèmes d'égouts, et le refus d'inscrire un organisme inscrit en tant qu'Organisme d'exécution du code.

- Le 31 août 2005, le Tribunal est devenu l'instance d'appel pour le programme de délivrance des permis aux magasins de location de vidéos cassettes ou aux théâtres conformément à la *Loi de 2005 sur le classement des films*.

- Une fois que la *Loi de 2005 sur les enquêteurs privés et les gardiens* est proclamée, le Tribunal entendra des appels en vertu du programme de délivrance des permis établi par cette loi qui a reçu la sanction royale le 15 décembre 2005.

Bien que le Tribunal n'ait pas encore été saisi d'appels en vertu de ces lois, nous nous préparons et avons commencé à examiner de quelle façon nous allons continuer à opérer selon nos limites budgétaires tout en modernisant nos méthodes afin de mieux servir le public et nos intervenants.

En planifiant pour l'année qui vient, nous gardons à l'esprit les succès que nous avons remportés en 2005-2006 qui nous ont permis d'améliorer nos procédés. Nous avons véritablement préparé la voie du succès. Par exemple, malgré l'augmentation de la charge de travail et des audiences longues, nous avons mis en œuvre des pratiques destinées à contenir les coûts, comme : prévoir deux à trois conférences préparatoires à l'audience ou audiences par jour (dans la mesure du possible) devant le même président de comité d'audition, procéder aux conférences préparatoires à l'audience ou aux audiences par téléphone afin de réduire les frais de déplacement, de logement et de sténographie judiciaire, et rendre obligatoire la tenue d'une conférence préparatoire à l'audience lorsque les parties pourraient réduire le nombre de questions en litige ou parvenir à une entente en vue de limiter le nombre de jours d'audience. En outre, l'annulation à temps des audiences en cas d'ajournement ou d'entente a permis au Tribunal d'économiser les frais d'annulation.

Après avoir dressé une liste des bonnes pratiques suivies en 2005-2006, nous avons élaboré un plan axé sur les résultats pour l'exercice 2006-2007 qui nous permettra de recouvrer une petite portion de nos coûts liés aux audiences auprès des ministères et des industries autogérées qui comparaissent devant le Tribunal, afin que nous puissions réinvestir les fonds pour améliorer nos services. Ce plan pragmatique a été préparé à l'automne 2005 et approuvé par le Conseil des ministres au début 2006.

Maintenant que notre plan est approuvé, nous sommes en mesure de mettre en œuvre un meilleur système de gestion des causes qui rationalisera nos procédés et améliorera le rapport coût-efficacité. Le nouveau système assurera que nos données sont fiables, que les renseignements que nous recueillons sont uniformes, à propos et de qualité et pourront aider à améliorer nos procédés. Un nouveau système instaurera aussi une sécurité renforcée pour le traitement des affaires de protection de la vie privée.

Le dernier exercice financier a aussi été marqué par une restructuration du gouvernement. L'ancien ministère des Services aux consommateurs et aux entreprises a été intégré au nouveau ministère des Services gouvernementaux, ce qui a modifié bon nombre de nos rapports hiérarchiques. Dès le début, le Tribunal a travaillé en étroite collaboration avec le bureau du ministre pour renouveler la nomination des vice-présidents et des membres existants et en nommer de nouveaux, car 46 des 55 nominations expiraient le 31 mars 2006 ou peu après. Je suis heureux de pouvoir affirmer que nos efforts ont permis d'éviter des retards. Néanmoins, à cause de notre mandat élargi et de la complexité des affaires qu'entend maintenant le Tribunal, nous aurons besoin de nommer plus de vice-présidents et de membres en 2006-2007. Je procéderai à d'autres entrevues avec des candidats potentiels avant de formuler mes recommandations au ministre.

En lisant le présent rapport, vous remarquerez que la durée de traitement moyenne d'un dossier d'appel au Tribunal est passée de 3,5 mois, en 2004-2005, à 4,4 mois en 2005-2006. Cette augmentation s'explique principalement par le nombre de jours d'audience qui ont été nécessaires pour entendre trois affaires de grande envergure, pour lesquelles les preuves étaient volumineuses et complexes et le nombre de témoins très élevé. Je pense que le Tribunal entendra des affaires de plus en plus complexes. Il est donc

essentiel de nous doter d'arbitres qui connaissent bien le droit administratif et les affaires procédurales. Nous allons continuer à recourir à la médiation pour encourager les ententes ou aider les parties à réduire leurs différends entre elles, ce qui se traduira par moins de jours d'audience.

Maintenir des délais aussi courts, malgré l'augmentation de la charge de travail et le nombre d'affaires complexes, est une véritable prouesse. Je remercie sincèrement les vice-présidents et les membres du Tribunal, ainsi que le personnel administratif, sans qui nous n'aurions jamais pu atteindre un tel niveau de service.

Un certain nombre de nominations de vice-présidents et de membres ont expiré en 2005-2006. Je tiens à exprimer ma sincère reconnaissance à tous ceux dont l'engagement personnel et les contributions nous ont permis de créer un Tribunal d'appel en matière de permis aussi efficace et transparent. Ils vont nous manquer.

J'espère que les renseignements généraux et données statistiques qui figurent dans le présent rapport vous aideront à comprendre le rôle juridictionnel important que joue le Tribunal. Je m'engage à poursuivre le travail que j'ai commencé au Tribunal et je me réjouis profondément d'œuvrer à la modernisation des procédés du Tribunal et à l'amélioration de leur efficacité.

MANDAT, JURIDICTION ET STRUCTURE DU TRIBUNAL D'APPEL EN MATIÈRE DE PERMIS

Rôle et fonctions

Le Tribunal d'appel en matière de permis est un tribunal administratif indépendant quasi-judiciaire. Son mandat consiste à recevoir les demandes d'appels, tenir des audiences, régler les différends et rendre des décisions concernant les demandes d'indemnisation et d'octroi de permis qui sont régies par le ministère des Services à l'enfance et à la jeunesse, le ministère des Services gouvernementaux, le ministère des Affaires municipales et du Logement, le ministère de la Formation et des Collèges et Universités, et le ministère des Transports.

Constitué le 1er avril 2000 en vertu de la *Loi sur le Tribunal d'appel en matière de permis de 1999*, le Tribunal fut créé afin de reprendre les responsabilités relatives aux permis de quatre organismes prédécesseurs : la Commission d'appel des enregistrements commerciaux, la Commission d'appel des suspensions de permis, la Commission d'étude des écoles privées de formation professionnelle et la fonction d'appel concernant des permis qui relevait auparavant de la compétence de la Commission de révision des services à l'enfance et à la famille. Le Tribunal pourra exécuter d'autres fonctions d'appel relatives à l'octroi de permis à l'avenir.

Comme tribunal quasi-judiciaire, le Tribunal est assujetti aux règles de la justice naturelle et aux exigences de la *Loi sur l'exercice des compétences légales*. Les personnes nommées au Tribunal doivent conduire des audiences justes, efficaces et impartiales, où elles examinent toutes les preuves présentées et rendent des jugements écrits sur la base de la preuve présentée à l'audience, de façon à protéger l'intérêt public.

La Tribunal reçoit des demandes d'appels en vertu de 20 lois qui sont :

- *Code de la route* - HTA
  - Article 32(12) (b) (i) – Examen médical (MED)
  - Article 47(1) – Examen médical et permis d'utilisation d'un véhicule utilitaire-transporteur (MCVOR)
  - Article 17(2), (3) – Utilisation d'un véhicule utilitaire (CVOR)
  - Article 48.3 (2) – Suspension du permis de conduire (ADLS)
  - Article 55.1 (3) – Mise en fourrière d'un véhicule automobile (MVIA)
  - Article 82.1 – Retenue et mise en fourrière d'un véhicule utilitaire (CVIS)
  - Article 95(1) – Permis d'inspection des véhicules automobiles – Garage (GAR)
- *Loi de 2002 sur la protection du consommateur* - CPA
- *Loi de 1992 sur le code du bâtiment* (articles 2.17, 2.18 et 2.19 seulement) - BCA
- *Loi sur l'adoption internationale* - IAA
- *Loi de 2002 sur le courtage commercial et immobilier* - REBBA
- *Loi sur le régime de garantie des logements neufs de l'Ontario* - ONHWPA
- *Loi sur les agences de recouvrement* - CAA

- *Loi de 2002 sur les agences de voyage* - TIA
- *Loi sur les cimetières* (révisée) - CA
- *Loi sur les collèges privés d'enseignement professionnel* - PCCA
- *Loi de 2000 favorisant le choix et l'excellence au niveau post secondaire*, O.Reg. 281/02 (décisions, ordonnances et appels) - PSECEA
- *Loi sur les commerçants de véhicules automobiles* - MVDA
- *Loi sur les directeurs de services funéraires et les établissements funéraires* - FDEA
- *Loi sur les distributeurs de livres brochés et de périodiques* - PPDA
- *Loi sur les garderies* - DNA
- *Loi sur les huissiers* - BA
- *Loi sur les pratiques de commerce discriminatoires* - DBPA
- *Loi de 2005 sur le classement des films* - FCA
- *Loi sur les renseignements concernant le consommateur* - CRA
- *Loi sur les services à l'enfance et à la famille* – C&FSA

Le Tribunal d'appel en matière de permis avait aussi compétence pour entendre des appels en vertu de la *Loi de 1994 sur les courtiers en prêts*, de la *Loi sur le camionnage* et de la *Loi sur les articles rembourrés*, mais ces lois ont été abrogées.

Structure

Le lieutenant-gouverneur en conseil nomme tous les membres du Tribunal. Le président occupe un poste permanent, alors que les vice-présidents et les membres oeuvrent à temps partiel. Ces membres estimés proviennent de toutes les régions de l'Ontario et apportent des expertises diverses au Tribunal. Les instances devant le Tribunal sont entendues par une personne.

Le président est responsable, devant le ministre des Services gouvernementaux, de l'exécution, par le Tribunal, de son mandat et de l'exécution des rôles et des responsabilités qui sont assignés au président par les directives du Conseil de gestion, les lois, et un protocole d'entente entre le Ministre et le Tribunal. Le président a aussi pour fonction de donner l'orientation à suivre au personnel et d'offrir son leadership aux vice-présidents et membres.

Le Tribunal est appuyé par du personnel embauché en vertu de la *Loi de 1999 sur la fonction publique*. Il est composé notamment de la directrice générale et registrateure qui aide le président à remplir ses responsabilités et qui est chargée de la gestion quotidienne du Tribunal conformément aux directives du Conseil de gestion et des pratiques commerciales et financières reconnues. Un registrateur adjoint, un adjoint administratif et six coordonnateurs des audiences font également partie de l'équipe. Les coordonnateurs des audiences répondent aux questions des requérants et du public en général, et offrent un soutien administratif aux personnes nommées au Tribunal. Ils sont responsables de la logistique de réception des appels, des horaires d'audiences, de la préparation des documents pertinents aux causes, de l'aménagement des salles d'audience, de la tenue des dossiers et de la supervision de la publication des décisions.

Comment nous rejoindre

Tribunal d'appel en matière de permis
1, av. St. Clair Ouest
12e étage
Toronto (Ontario) M4V 1K6

Téléphone : 416 314-4260 ou 1 800 255-2214
Télécopie : 416 314-4270 ou 1 800 720-5292

Site Web : *www.lat.gov.on.ca*

PRÉSIDENT, VICE-PRÉSIDENTS ET MEMBRES DU TRIBUNAL D'APPEL EN MATIÈRE DE PERMIS (2005-06)

Président

Carl F. Dombek, B.A., LL.B.

Vice-Présidents

Elizabeth Bennett-Martin
Andrew Diamond
Bruce F. Fitzpatrick
David Gregory Flude
E. Alan Garbe
Marjorie Hiley
Derek Israel
Kenneth S. Jepson
Daniel Laurin
John H. Macintosh
William McKay McIntosh
Raj Pannu, M.A. (Eng.), M.Ed., LL.B.
Maxwell L. Rotstein
M. Laurie Sanford
Irvin H. Sherman, c.r.
Douglas R. Wallace
Terence A. Wardrop, c.r.
Jane Weary

Membres

Hakam T. Abu-Zahra, M.D.
Antoine Albert Aouad, M.D.
Donald Benninger
John T. Biehn, M.D.
Barbara Bjarneson
Dino P. Bottero
Victor H. Braney
Kerr W. Clark, M.D.
Patrick Graham Coffey, M.D., F.R.C.S.(C).D.
(Obs.) R.C.O.G.
John Corsi
Greg Crompton
Simon Dann
Malcolm Fealing
Kevin Flynn, M.D.

Wayne M. French
Gurdev S. Gill
Graeme Goebelle
William A. Gray, M.D.
Christopher D.J. Hacio
Donald J. Harterre, M.D.
David Hurst, M.D.
Maxim Jean-Louis
Jim Kennelly
Raymond Kolynchuk
Kenneth W. Koprowski
Terrence V. Lorette
Roy Melvin, M.D.
Nives Montano
Malcolm Montgomery
Keith Penner
Al Pilutti
André Pinard
Esrick Quintyn
Kenneth S. Raven
Philippe Robert
Harjinder Sahdra
William E. Settatree
Elizabeth L. Sproule
Normal William Struthers, M.D.
Philip Warren Sweetnam
Cecilia J. Tayor
David Ian Turnbull, M.D.
Bruce L. Wright

BUTS ET RENDEMENT

Les buts essentiels au succès du Tribunal d'appel en matière de permis sont : le critère d'actualité, une efficacité budgétaire optimale, la qualité et la constance. Au Tribunal, les activités clés qui ont une incidence sur ces buts sont surveillées, les résultats sont mesurés et les améliorations sont apportées dès qu'elles sont identifiées.

Les opérations du Tribunal se divisent en quatre phases : la demande d'audience, l'établissement du calendrier des audiences, la tenue des audiences et le prononcé des décisions du Tribunal. Chacune des phases a une durée spécifique qui varie selon le type d'appel.

Le Tribunal examine ses performances tous les mois. Des graphiques statistiques sont remis au ministre et au sous-ministre des ministères concernés par les lois pertinentes à la juridiction du Tribunal.

Réception des demandes d'appel

Les employés ont entre une et trois semaines pour :

- Examiner la demande d'appel pour vérifier que la demande du requérant est fondée ;
- S'assurer que les frais exigés et que les documents pertinents ont été déposés au tribunal dans les délais prescrits ;
- Faire parvenir des copies de la demande d'appel aux personnes qui s'occupent de l'administration du programme ou au ministère intéressé ;
- Consulter les personnes qui s'occupent de l'administration du programme quant au nombre de jours d'appel et des témoins appelés ;
- Faire suivre la demande d'appel complétée au responsable des horaires d'audience.

Calendrier des audiences

Le responsable de l'horaire des audiences dispose d'un maximum de cinq jours pour mettre la demande au calendrier. Un schéma chronologique, de nature juridique ou administrative, doit guider le calendrier des demandes d'appel :

- Suspension du permis de conduire — 15 à 20 jours
- Ordonnances en vertu de la Loi sur les services à l'enfance et à la famille — 60 jours
- Enregistrement d'un véhicule utilitaire — 60 à 90 jours
- Retenue et mise en fourrière d'un véhicule utilitaire — 30 jours
- Ordonnances en vertu de la Loi sur les garderies — 60 jours
- Ordonnances en vertu de la Loi sur l'adoption internationale — 60 jours
- Examen médical — 30 jours
- Mise en fourrière d'un véhicule automobile — 18 à 20 jours
- Permis d'inspection des véhicules automobiles - Garage — 30 à 60 jours

- Propositions ou décisions en vertu des diverses lois gérées par le ministère des Services gouvernementaux, les industries autogérées et Tarion Warranty Corporation — moins de 120 jours

Tenue des audiences

La durée des audiences est fonction du temps nécessaire à chacune des parties pour présenter ses preuves et faire valoir son argumentation. La durée des audiences peut généralement aller d'une demi-journée à 15 jours.

Cependant, le président a établi des directives indiquant des délais précis pour l'achèvement des audiences selon la nature de certaines lois, comme il en est autorisé par l'article 16.2 de la *Loi sur l'exercice des compétences légales*. Ces délais servent à s'assurer qu'aucun retard n'affectera le processus ; ils servent aussi de mesure de performance qui permet de maintenir le cycle moyen des procédures d'appels sous la barre des six mois.

Prononcé des décisions

L'objectif du Tribunal est de rendre ses décisions aux parties concernées 30 jours au plus tard après les audiences. Les vice-présidents et les membres doivent soumettre l'ébauche de leurs décisions pour examen au plus tard 23 jours après la fin de l'audience. Les délais pour certaines procédures du Tribunal sont plus courts :

- Suspension du permis de conduire — 1 jour
- Retenue et mise en fourrière d'un véhicule utilitaire — 14 à 28 jours
- Examen médical — 7 jours
- Mise en fourrière d'un véhicule automobile — 1 à 3 jours
- Permis d'inspection des véhicules automobiles - Garage — 14 à 28 jours

Perfectionnement professionnel

Le Tribunal accorde la plus haute priorité au perfectionnement professionnel et à la formation de ses vice-présidents, de ses membres et de son personnel. Le Tribunal offre ses propres séances d'orientation aux nouveaux vice-présidents et membres, autant sur les procédures d'audiences que sur les processus administratifs ou la rédaction de décisions. Les nouveaux membres du Tribunal siègent comme observateurs au cours d'un certain nombre de conférences préparatoires à l'audience et au cours d'un certain nombre d'audiences avant de siéger de par eux-mêmes. Relevant du président de l'audience, ils apprennent à tenir une audience et à rédiger les décisions pour le Tribunal. Les nouveaux vice-présidents peuvent s'inscrire à des cours de formation pour arbitre commandités par la Société Ontarienne des Arbitres et des Régisseurs (SOAR). Les membres du Tribunal intéressés peuvent aussi s'inscrire à l'atelier sur la rédaction des décisions, également offert par la Société.

Le président du Tribunal organise une séance de formation continue par année, à laquelle tous les vice-présidents et membres du Tribunal sont invités à participer. Ils ont la possibilité de prendre part à des ateliers ayant pour but d'offrir des conseils utiles dans le domaine de la médiation, de la conduite efficace des audiences et de la rédaction de décisions. La réunion est également l'occasion idéale pour les vice-présidents et membres de partager leurs connaissances et savoir-faire ainsi que de parler de défis qui ont surgi pendant des audiences.

En outre, chaque employé du Tribunal est doté d'un plan de développement du rendement individuel et d'un plan d'apprentissage qui lui permet de perfectionner ses compétences et aptitudes.

RÉALISATIONS
2005-2006

Bonnes pratiques et rapport coût- efficacité

Réduction des coûts liés aux conférences préparatoires à l'audience et aux audiences

Pour atteindre un bon rapport coût-efficacité et gérer nos activités dans les limites de notre budget, nous avons continué à fixer deux ou trois brèves conférences préparatoires à l'audience ou audiences par jour devant le même comité d'audition. Cette pratique a permis de libérer 159 journées d'audience qui ont été utilisées pour entendre d'autres appels. Nous avons également fixé 151 conférences préparatoires à l'audience ou audiences par téléphone pour des affaires simples, afin de contribuer à réduire les coûts de déplacement, de logement et de sténographie judiciaire.

Des conférences préparatoires à l'audience ont été imposées lorsque les parties avaient besoin de plus de cinq jours pour présenter leurs arguments devant le tribunal. Cette pratique a aussi permis de réduire le nombre de jours d'audience requis. Par ailleurs, nous avons décidé de ne plus autoriser l'ajournement des conférences préparatoires à l'audience, car cette pratique s'est révélée inefficace pour favoriser les ententes. Pour éviter les frais d'annulation de dernière minute des déplacements, logements et sténographie, nous avons demandé à nos intervenants d'aviser le Tribunal de toute entente conclue, au moins cinq jours avant les dates d'audience prévues.

Conférences préparatoires à l'audience du Tribunal qui ont conduit à des ententes

Au total, 212 conférences préparatoires à l'audience ont été fixées en 2005-2006. Grâce à des ententes conclues au début de la procédure, 28 n'ont même pas eu lieu. Sur les 184 conférences préparatoires à l'audience qui ont eu lieu, 81 ont abouti à des ententes/abandons avant la tenue des audiences prévues – soit un taux de réussite de 44 pour cent. Ceci nous a aussi permis de libérer 112 journées d'audience qui ont été utilisées pour entendre d'autres affaires.

Initiatives de formation au Tribunal

Conformément à notre engagement à favoriser et offrir des cours de perfectionnement professionnel à tous nos membres et vice-présidents, le Tribunal a organisé une séance d'orientation pour les nouveaux membres, le 7 juin 2005, et une autre, le 31 août 2005. En outre, trois vice-présidents ont assisté à la conférence annuelle du Conseil des tribunaux administratifs canadiens, à Ottawa. Deux vice-présidents récemment nommés et un membre ont suivi l'atelier de rédaction de décisions offert par la Société Ontarienne des Arbitres et des Régisseurs à l'automne 2005, et un nouveau vice-président a participé au cours de formation des arbitres, qui a duré une semaine en mai 2006.

Le président a tenu sa réunion annuelle de formation continue, le 16 novembre 2005, à Toronto, qui a attiré un nombre impressionnant de participants : 31 vice-présidents et

membres. L'objectif de cette initiative était de faire participer les personnes intéressées à une série de séances interactives sur la conduite des audiences. Un certain nombre de vice-présidents ont pris part à quelque dix jeux de rôle fondés sur des situations ou questions difficiles qui surgissent pendant les audiences. Autre point saillant de l'événement : la coprésentation sur la conduite efficace d'une conférence préparatoire à l'audience, par un spécialiste de la médiation travaillant dans un cabinet d'avocats privé et l'un de nos membres les plus chevronnés dans le domaine de la médiation.

Le sous-ministre adjoint de la Division des politiques et des services de protection du consommateur, du ministère des Services gouvernementaux, a parlé aux participants de la nouvelle *Loi de 2005 sur le classement des films* et a fait le point sur des initiatives du gouvernement. Des représentants du ministère des Affaires municipales et du Logement et du Conseil de l'industrie du tourisme de l'Ontario ont expliqué les changements qui ont été apportés à la *Loi de 1992 sur le code du bâtiment* et à la nouvelle *Loi de 2002 sur les agences de voyage*, et leur impact sur le Tribunal. Selon les commentaires que nous avons reçus, les séances étaient très réussies et les conseils fournis utiles.

Outre la formation prodiguée aux employés dans le cadre de leurs plans d'apprentissage individuels, un atelier de communications adapté aux besoins des employés a été offert en mars 2006. Ce même mois, le coordonnateur de l'accès à l'information et de la protection de la vie privée, du ministère des Services gouvernementaux, s'est rendu au Tribunal pour faire une présentation sur les exigences de la *Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée*. Ces initiatives étaient utiles et elles serviront à améliorer le rendement de chacun au quotidien.

Tribunal d'appel en matière de permis et autres tribunaux

Le Tribunal d'appel en matière de permis fait partie d'un vaste groupe d'organismes juridictionnels. Notre président est actuellement président du Conseil des tribunaux administratifs canadiens et membre du Circle of Chairs établi par la Société Ontarienne des Arbitres et Régisseurs, organisme qui a vocation à réunir les présidents, les membres et le personnel cadre des organismes du système de justice administrative.

RÉSUMÉ STATISTIQUE

En 2005-2006, la charge de travail du Tribunal a légèrement augmenté, passant de 635 appels en 2004-2005, à 650. Les tableaux qui figurent dans la présente section sont éloquents. Peu de faits méritent d'être mentionnés, à part les suivants :

- Comme l'exercice précédent, la tendance vers une augmentation du nombre d'affaires complexes nécessitant plusieurs jours d'audience continue.
- Il y a eu une diminution du nombre d'appels portant sur la suspension du permis de conduire pour des raisons médicales, l'ordonnance de mise en fourrière d'un véhicule à moteur et la suspension administrative d'un permis de conduire.
- Le nombre d'appels liés au refus de réclamations déposées en vertu de la *Loi sur le Régime de garanties des logements neufs de l'Ontario* a grimpé en flèche, passant de 109 en 2004-2005 à 173 en 2005-2006, en raison du nombre record de logements couverts depuis 2002. En conséquence, on prévoit que le Tribunal sera témoin d'une augmentation du nombre d'appels interjetés par des propriétaires fonciers au cours des années à venir.

	2003-04	**2004-05**	**2005-06**
Nombre de demandes d'audiences reçues	740	635	650
Nombre de jours d'audience fixés	916 jours	886 jours	1,041 jours
Nombre de jours d'audience tenues	373 jours	380 jours	436 jours
Nombre de décisions et d'ordonnances rendues	610	599	543
Nombre de conférences préparatoires aux audiences	97	129	184
Durée moyenne des audiences	.79 jours	.83 jours	.89 jours
Durée moyenne de communication des décisions	14 jours	15.4 jours	14.2 jours

Le pourcentage des appels par loi et type d'appel est de:

	2003-04	**2004-05**	**2005-06**
Loi sur les huissiers	0%	0%	0%
Loi sur les agences de recouvrement	1%	0%	0%
Loi sur les Services à l'enfance et à la famille	0%	2%	1%
*Loi sur les garderies**	0%	0%	0%
Loi sur les directeurs de funérailles et les établissements funéraires			
*- Demandes d'indemnisation **	0%	0%	0%
- Enregistrement	0%	1%	0%
Code de la route	53%	44%	37%
Loi sur les commerçants de véhicules automobiles			
- *Demande d'indemnisation**	0%	0%	0%
- *Enregistrement*	19%	20%	18%

Loi sur le régime de garantie des logements neufs de l'Ontario			
- *Demande d'indemnisation*	15%	17%	27%
- *Enregistrement*	7%	6%	5%
*Loi sur les colleges privés d'enseignement professionnel**	0%	0%	0%
Loi sur le courtage immobilier et commercial	0%	3%	3%
Loi sur les agences de voyage			
- *Demande d'indemnisation*	0%	1%	1%
- *Enregistrement*	5%	4%	5%

* Bien que des appels aient été déposés au Tribunal, leur nombre était si insignifiant qu'il n'est pas possible de calculer le pourcentage.

- À cause de l'arrondissement des pourcentages, le pourcentage total pour chaque année n'indique pas toujours 100 pour cent.

Ontario

Tribunal d'appel en matière de permis

Nombre total d'appels reçus - Exercice financier 2005-2006 = 650
par lois et types d'appel au 31 mars 2006

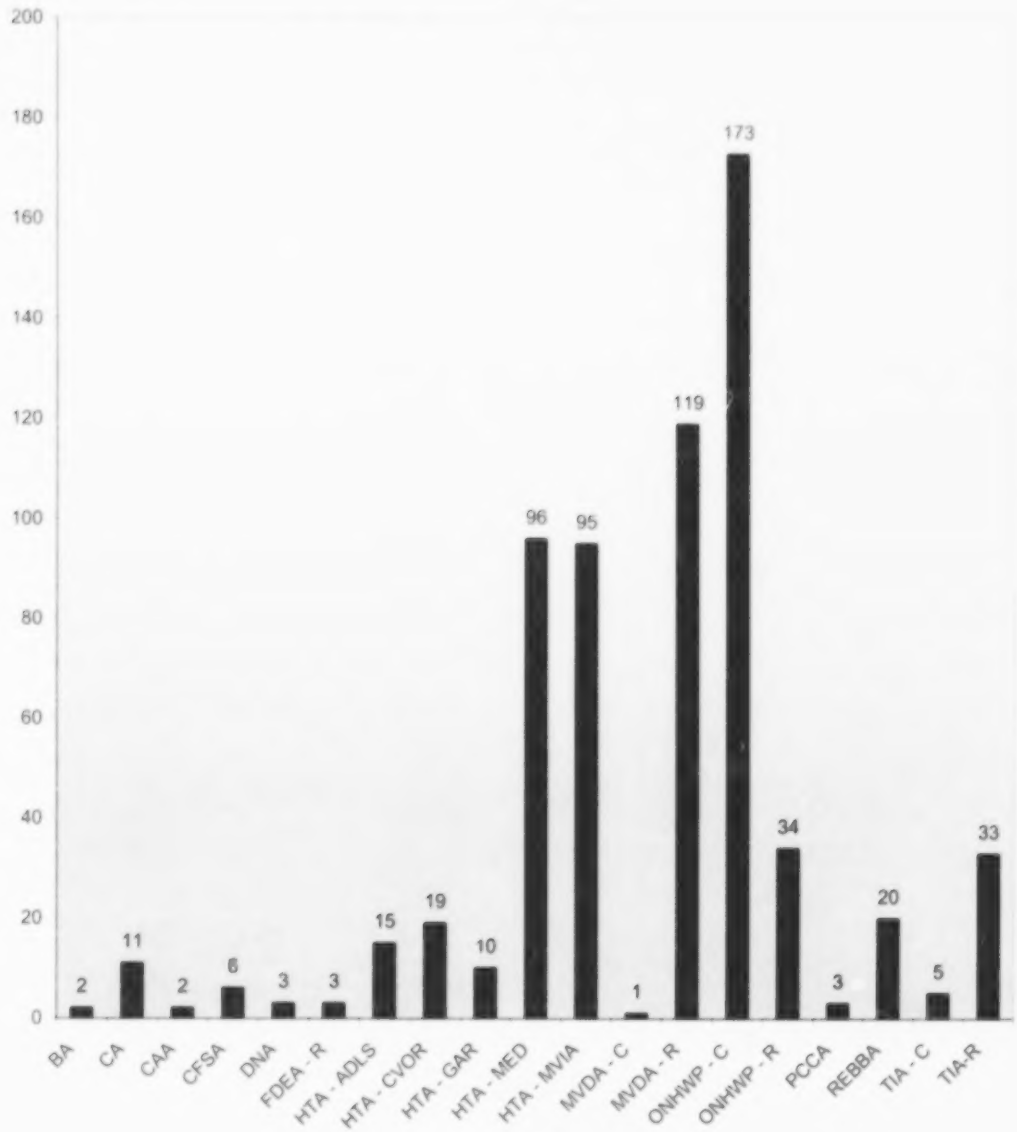

Ontario

Tribunal d'appel en matière de permis

Durée moyenne du processus d'appel
pour l'exercice financier 2005-2006 au 31 mars 2006

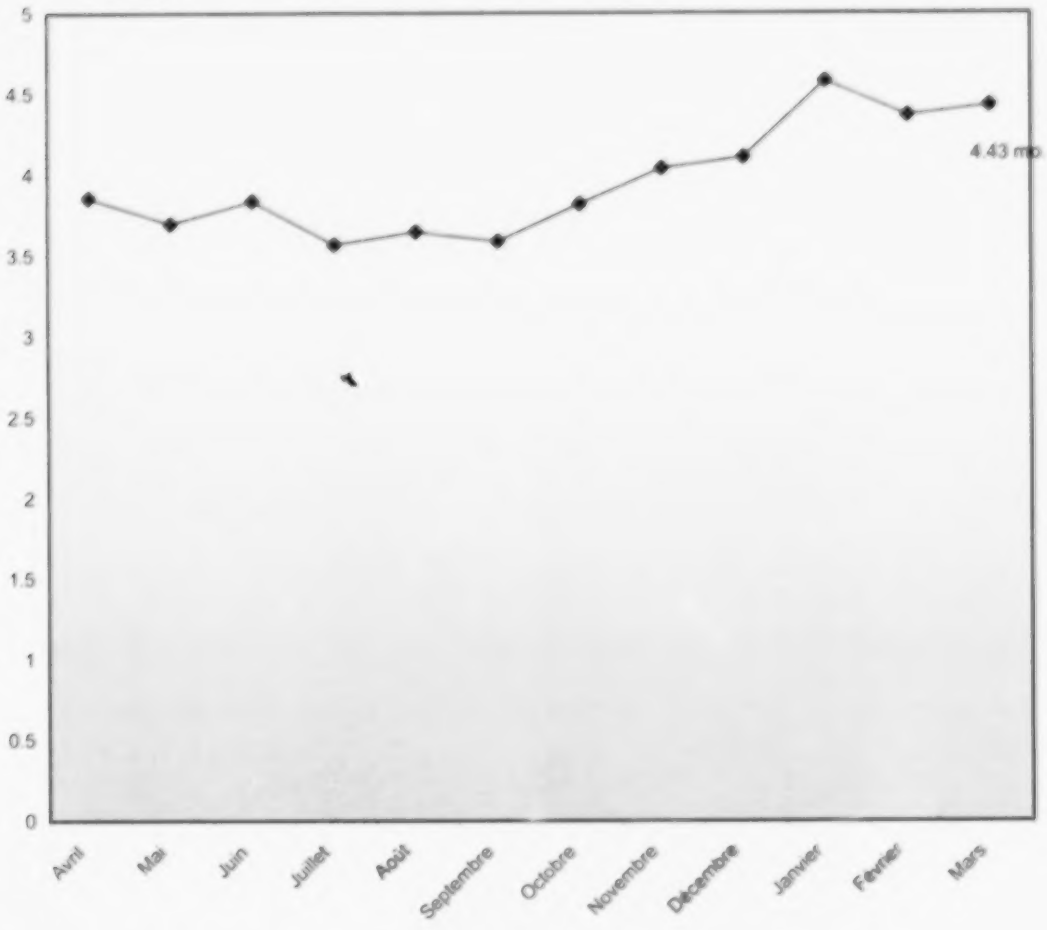

INFORMATION FINANCIÈRE
2004-05

Compte type	2004-2005 Prévisions publiées	Dépenses effectives
Salaires et traitements	$ 635,400	$ 626,940
Avantages sociaux	97,700	87,699
Transport et communications	94,200	67,012
Services	536,800	573,546
Fournitures et matériels	35,900	19,697
TOTAL	$1,400,000	$1,374,894
Revenus		$ 63,705

INFORMATION FINANCIÈRE
2005-2006

Compte type	2005-2006 Prévisions publiées	Dépenses effectives
Salaires et traitements	$ 635,400	$ 616,803
Avantage sociaux	97,700	84,030
Transport et communications	94,200	74,858
Services	567,000	562,542
Fournitures et matériels	35,900	27,980
TOTAL	$1,430,200	$1,366,213
Moins les recouvrements	$49,000	49,000
	$1,381,200	$1,317,213
Revenue		$64,100